

FAQ de la Course MK5K virtuelle

Quand l'événement aura-t-il lieu?

La Course MK5K virtuelle de cette année aura lieu le samedi 9 septembre 2023 à 11 h, heure locale.

L'événement se déroulera-t-il en mode virtuel?

Oui, il s'agit d'un événement virtuel dans tout le pays.

Où puis-je m'inscrire pour participer à la Course MK5K virtuelle?

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre plateforme de la Course MK5K virtuelle sur le site https://www.canadahelps.org/fr/organismesdebienfaisance/mary-kay-ash-charitable-foundation-canada/p2p/MK5K2023/.

Combien coûtent les frais d'inscription?

Les frais d'inscription à la Course MK5K virtuelle ne coûtent que 40 \$ et comprennent un sac à bandoulière MK5K *exclusif*! Toutefois, vous devez vous inscrire entre le 1^{er} juillet et le 26 août pour le recevoir. * Toute inscription reçue <u>APRÈS</u> le 26 août **ne** sera **pas** admissible pour le sac à bandoulière.

*Offert jusqu'à épuisement des stocks.

Mes frais d'inscription compteront-ils pour mon objectif de collecte de fonds?

Non. Vos frais d'inscription vous permettent de participer à la Course MK5K virtuelle. Tous les dons amassés par l'intermédiaire de l'événement seront affectés à votre objectif de collecte de fonds.

Vais-je recevoir un reçu officiel pour mon inscription de 40 \$?

Vous recevrez un reçu d'impôt pour la moitié de vos frais d'inscription (20 \$), et les 20 \$ restants compteront pour les frais administratifs de la Course MK5K virtuelle.

Comment puis-je faire un don?

Vous pouvez faire un don directement à

https://www.canadahelps.org/fr/organismesdebienfaisance/mary-kay-ash-charitable-foundation-canada/p2p/MK5K2023/, à partir de la page d'un participant ou d'une équipe.

Comment créer une équipe pour participer?

Inscrivez-vous sur le site

https://www.canadahelps.org/fr/organismesdebienfaisance/mary-kay-ash-charitable-foundation-canada/p2p/MK5K2023/ et créez la page de votre équipe en fixant votre

propre objectif de collecte de fonds. Ensuite, invitez votre famille et vos amis à se joindre à votre équipe. Puis commencez à recueillir des fonds dans vos réseaux personnels au moyen de l'option intégrée de partage de collecte de fonds sur les réseaux sociaux!

Dois-je faire partie d'une équipe pour participer?

Non, vous pouvez amasser des fonds et vous inscrire comme participant(e) individuel(le), si vous le souhaitez.

Dois-je créer ma propre page de collecte de fonds si je m'inscris comme participant(e) individuel(le)?

Oui, vous devez vous inscrire comme participant(e) individuel(le) et créer votre propre page. Cela vous permettra ainsi d'amasser des fonds en dirigeant vos donateurs vers votre page avec les options de partage sur les réseaux sociaux offertes sur CanaDon.org. De plus, avoir votre propre page vous permet de faire un suivi de votre objectif de collecte de fonds plus facilement!

Un reçu d'impôt sera-t-il émis pour les dons?

Oui, un reçu d'impôt sera émis pour tous les dons de 10 \$ ou plus.

Comment les reçus d'impôt seront-ils émis?

Les reçus d'impôt seront émis par courriel. Assurez-vous d'aviser les donateurs de surveiller leur courriel pour obtenir leur reçu de CanaDon.org.